

REGLEMENT PARTICULIER

1er Rallye Le Mans National Moderne de Régularité du 7 avril 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès approbation par la ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire

Ouverture des engagements : dès parution du règlement

Clôture des engagements : 26 mars 2018

Vérification des documents et des voitures : samedi 7 avril de 7h00 à 9h00 place de l'église à Beaufay

Heure de mise en place du parc de départ : 7h30 à 9h15

Publication des équipages admis au départ : 9h15

Briefing des pilotes le : 7 avril à 9h15 Lieu : salle place de l'église à Beaufay

Départ de : 9h30 place de l'église à Beaufay

Publication des résultats partiels : salle place de l'église

Arrivée à : 18h00 place de l'église Beaufay

Publication des résultats du rallye : Restaurant de la Tour à Beaufay lors du repas de cloture

Remise des prix : Restaurant de la Tour à Beaufay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Maine Bretagne organise le 7avril 2018, le 1er Rallye Le Mans National Moderne de Régularité, en qualité d'organisateur Administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire **en date du 10/01/2018 sous le numéro : R 7**

Comité d'Organisation

Président : ASA Maine Bretagne : MORISSEAU Patrick

Président : Ecurie Le Mans GRISON André

Secrétariat du Rallye : GRISON André, 30 rue Onias Martin 72110 Bonnéttable

Téléphone :02 43 29 13 45 Portable 06 07 68 57 82

email : andre.grison@wanadoo.fr ecurielemans.org

Permanence du Rallye : salle place de l'église à Beaufay le 7 avril 2018 de 7h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : Ecurie Le Mans représentée par Monsieur GRISON André Licence n°1201/29481

Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnéttable Tél 02 43 29 13 45 Port 06 07 68 57 82

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|---|-------------------|-----------------------|
| Directeur de Course : | GIRARD Roger | Licence n° 1315/23809 |
| Directeur de Course surveillance des moyennes | BRAUNSTEIN Michel | Licence n° 1203/8940 |
| Commissaire Sportif | CHAUDET José | Licence n° 1202/2413 |
| Commissaire Technique : | BOURNEX Jean Luc | Licence n° 1315/11351 |
| Chargés des relations avec les concurrents: | GUILLIER Gilles | Licence n° 1507/2504 |
| Voiture Tricolore | GRISON André | Licence n° 1201/29481 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour

TROPHE individuel de l'ACO VHRS/VHR

Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire VHRS/VHR

Le Trophée des écuries de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 7 avril 2018

De 7h00 h à 9 h00 à : place de l'église à Beaufay

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 mai 2006.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er Rallye Le Mans National Moderne de régularité doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 mars 2018

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 190 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 380 € (x 2)
- équipage licenciés à une ASA de l'ACO : 170 €
- équipage un licencié à une ASA de l'ACO : 180 €
- sans les 2 repas de clôture : 150 €
-
- ils comprennent :
 - les 2 plaques de rallye, 2 numéros de portières, café croissant à l'accueil, 2 déjeuners et 2 repas lors de la remise des prix.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Tout équipage doit être composé d'un premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire

L'âge minimum d'un équipier est de 15 ans dans ce cas, il doit être titulaire d'un titre de participation régularité.

Tous les conducteurs et les équipiers à partir de 15 ans doivent soit :

.être en possession d'une licence valable pour le rallye concerné et l'année en cours.

.obtenir de l'organisateur un titre de participation Régularité Routes ouvertes

Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit, de 31€ sur la présentation **d'un certificat médical** de non indication à la participation dans une épreuve automobile sur routes ouvertes.

ARTICLE 4 P. VOITURES EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conforme à la législation routière en France

. **Régularité Loisir Prestige**

. **Régularité Loisir Tourisme**

. **Régularité Energie nouvelles**

Voitures à énergie non polluante, conforme à la législation routière en France

- Véhicules 100% électrique
- Véhicules à hydrogène
- Véhicules mixte (hydrogène+électrique)
- Véhicules solaires
- Véhicules à air comprimé
- Véhicules hybride
- Véhicules GPL

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Extincteur : obligatoire, en cours de validité (**capacité minimum 2kg**) (**Liste technique n° 6**)

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye Le Mans National Historique de régularité représente un parcours de 233km680. Dont 100 m environ non revêtue

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 88 km700.

L'itinéraire et les horaires sont tenu secrets.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

6.2.7 PENALITEES

Contrôles horaires : Pour tout retard par minute : 10 pts

Pour toute avance par minute : 60 pts

Absence d'un visa de contrôle horaire : 300pts

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

Contrôles de régularité : Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : 1pts

: Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : 2pts

Si un test de régularité n'est pas effectué : 1800pts additionné au plus mauvais temps du concurrent ayant parcouru la zone de régularité

Contrôles de passages : 100 points

6.4. CIRCULATION

6.4.1 Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

.1ère infraction : pénalité de 500 points

.2ème infraction : pénalité de 1000 points

.3ème infraction : disqualification possible

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisé par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à disqualification

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute

Le départ sera donné en conformité avec le programme

7.1.8. Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement

DEUX FORMULES VOUS SONT PROPOSEES :

A - Fléché métré, Fléché non métré, cartographie

B - 100% Fléché métré

7.2 .DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.1 Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FFSA

7.3. CONTRÔLES DE PASSAGE-CONTRÔLES HORAIRES

7.3.1. Contrôle de passage : A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Des CP lettres et chiffres ainsi que des pinces seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui-ci

7.3.2. Contrôles Horaires : A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le panneau de pré signalisation si celui-ci est prévu dans le règlement particulier. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenu en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur
L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison du barème prévu dans le règlement particulier.

7.5. ZONES DE REGULARITE :

Lors de ces zones les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposée par l'organisateur technique, chaque zone pouvant faire objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route
Cette moyenne pourra en aucun cas excéder : 50km/h
L'organisateur fournira des tables de moyenne, tous les instruments sont autorisés.
Le chronométrage sera manuel
Les départs seront donnés par des commissaires.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Dans les rallyes de régularité sur Routes Ouvertes, seule les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.
Toutes autres réclamations ne seront pas admises.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1 .Dans chacune des deux formules. Un classement final étant établi par addition des points de pénalités supportés par chaque concurrent, zone de régularité, contrôles de passage et contrôles horaires confondus.
.Un classement final étant établi par addition des points de pénalités supportés par chaque concurrent dans les zones de régularité (Trophée ACO. Championnat de la Ligue)
Un classement Energies Nouvelles
.Un classement féminin
.Un classement inter écurie ou team.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le : 7 avril 2018 à : L'Auberge de la Tour lors du repas de clôture
Souvenir à tous les équipages
Des coupes récompenseront les différents vainqueurs.